

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité
- Proposition d'une nouvelle bibliothèque et d'un
nouvel équipement périscolaire à FEGERSHEIM**

Rapport n° CP/2018/195

Service gestionnaire :

K3 - Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Les projets d'attractivité et de développement de la nouvelle bibliothèque de Fegersheim et d'un équipement périscolaire à Ohnheim, co-construits avec le Département, s'inscrivent dans les enjeux prioritaires «accompagner la transition numérique », « faciliter l'accès pour tous à toutes les formes de culture » et « accompagner le maintien d'une offre de services de proximité ».

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Commune de Fegersheim pour ses projets de création d'une nouvelle bibliothèque et d'un nouvel équipement périscolaire.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Fegersheim, la DRAC et le Département du Bas-Rhin, et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Fegersheim et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante.

1. Les projets de la Commune de FEGERSHEIM-OHNHEIM

La Commune de Fegersheim-Ohnheim ambitionne d'accroître la qualité des services et l'accès à la culture aux habitants en articulant deux projets ayant vocation à mailler le territoire et moderniser l'offre culturelle, associative et l'offre de service aux familles.

La Commune de Fegersheim souhaite développer une offre de services cohérente à la population en créant une nouvelle bibliothèque et un espace périscolaire, le pôle jeunesse, le centre sportif et culturel. Ces deux projets renforceront indéniablement l'attractivité des services publics locaux et seront de nature à répondre aux enjeux d'évolution démographique prévisibles.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

Les projets d'attractivité et de développement de la nouvelle bibliothèque de Fegersheim et d'un nouvel équipement périscolaire à Ohnheim, co-construits avec le Département, s'inscrivent dans les enjeux prioritaires «accompagner la transition numérique», «faciliter l'accès pour tous à toutes les formes de culture» et «accompagner le maintien d'une offre de services de proximité». La prise en compte de ces enjeux a fait l'objet d'un travail partenarial étroit avec la Commune, qui en a parfaitement compris les contours et l'intérêt partagé à agir en interaction forte avec le Département et ses services.

2. Proposition d'attribution d'un soutien financier pour la création d'une bibliothèque

La nouvelle bibliothèque, normative dans ses surfaces, horaires d'ouverture et offre documentaire par exemple, constituera un outil performant et très évolutif, jouant un rôle de centralité et de valorisation du patrimoine bâti alsacien. Des services tels que le prêt et à la médiation autour des jeux vidéos, la mise en œuvre d'étendoirs à livres dans les salles d'attente médicales, une offre numérique complète, des espaces confortables, modifieront l'offre de lecture publique du sud de l'Eurométropole.

Le renouvellement de l'équipe, tant des professionnels que des bénévoles, permettra de construire des partenariats jusqu'ici inexistants ou embryonnaires, débouchant sur une offre d'actions culturelles s'adressant à tous les publics. La bibliothèque jouera un rôle social dans l'insertion des publics, avec une expérimentation envisagée avec Pôle Emploi ou d'accueil social co-construit avec l'Unité Territoriale d'Action Médico-sociale. La concertation avec les usagers, notamment avec le projet "Lectures locales" et le design de services proposé par la BDBR, a enrichi ce projet innovant, dont la qualité du pilotage est à souligner.

La DRAC est partenaire de ce projet à travers des aides à l'investissement pour le mobilier et le numérique.

Un budget annuel de fonctionnement est prévu à hauteur de 13 000 € pour l'achat de documents et de 5 000 € au titre de l'action culturelle, pour un équipement qui sera animé par une équipe de 2 professionnels et 6 bénévoles.

A noter que l'Eurométropole de Strasbourg contribue annuellement au financement du fonctionnement des bibliothèques communales à travers un fonds de concours correspondant à 10 % du montant annuel des frais de structure.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Commune de Fegersheim une aide de 20% du coût total de l'opération au projet de bibliothèque hors équipements numériques, soit 95 080 euros, hors au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

3. Proposition d'attribution d'un soutien financier pour la création d'un équipement périscolaire

Cette offre culturelle en centre bourg, s'équilibre et s'articule avec le projet d'équipement périscolaire (restauration, périscolaire, Nouvelles Activités Périscolaires) ouvert aux associations sur le hameau de OHNHEIM.

Ce projet, ouvert aux associations, aux collégiens, avec des animations prévues pour les 11-18 ans et les aînés, améliorera considérablement l'offre actuelle constituée d'un équipement périscolaire vieillissant et sous-dimensionné.

Pour ouvrir l'équipement périscolaire à l'ensemble des Fegersheimois, la Commune étudie les modalités d'une mise en place d'une tarification sociale.

D'autre part, les locaux seront ouverts aux assistantes maternelles et au RAM intercommunal -Fegersheim, Lipsheim, Eschau et Plobsheim - pour des formations et des activités à l'attention des enfants. L'équipement périscolaire d'Ohnheim participera ainsi fortement à la complémentarité et à la qualité de l'offre de garde sur le territoire.

Pour animer le projet, une Délégation de Service Public sera mise en place pour la restauration scolaire et une équipe de 7 à 8 encadrants organisera l'étude surveillée, 2 à 3 encadrants se chargeant des Nouvelles Activités Périscolaires.

Ces deux projets se sont enrichis progressivement et mutuellement pour intégrer les enjeux départementaux et s'articuler entre eux, dans une cohérence bénéfique à la population (intervention de la bibliothèque dans le nouveau périscolaire, par exemple).

Ainsi, il est proposé de construire un partenariat pour travailler sur la valorisation du métier d'assistant maternel, de développer un programme d'actions de soutien à la parentalité à l'échelle des communes de Fegersheim, Lipsheim, Eschau et Plobsheim. Concernant l'accès à l'emploi, la Commune de Fegersheim est volontaire pour proposer des solutions d'offre de garde d'urgence pour faciliter le retour à l'emploi.

Enfin, la Commune mettra en place et animera un comité de suivi de la politique Enfance Famille qui réunira l'ensemble des acteurs de terrain et partenaires.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 422 298 euros, soit 20 % du coût de l'opération du projet d'équipement périscolaire, hors travaux de déconnexion des eaux de pluie, au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

LES PLANS DE FINANCEMENT

1. Plan de financement prévisionnel pour la bibliothèque municipale

Dépense HT		Recettes (engagements confirmés)	
Travaux	390 000 €	DRAC	25 466 €
Honoraires de MOE	49 530 €	Département	95 080 €
Mobilier	35 867 €	Commune	369 914 €
Equipement numérique	15 063 €		
TOTAL	490 460 €	TOTAL	490 460 €

Le coût éligible au soutien du Département s'élève à 475 397 €. N'est pas compris l'équipement numérique, soutenu à hauteur de 50% par la DRAC (Etat).

2. Plan de financement prévisionnel pour le nouvel équipement périscolaire

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Bâti	1 699 700 €	Eurométropole	4 000 €
Déconnexion eaux de pluie (estimatif)	12 000 €	Région	23 000 €

Etude de sol	6 780 €	Agence de l'Eau	8 000 €
Contrôle technique	5 850 €	Département	422 298 €
SPS	5 376 €	Commune	1 666 194 €
Mission OPC	21 540 €		
Mobilier + informatique	140 000 €		
MOE	232 246 €		
TOTAL	2 123 492 €	TOTAL	2 123 492 €

La Commune de Fegersheim a également sollicité le soutien financier de la CAF et de l'Etat.

Le coût éligible au soutien du Département s'élève à 2 111 492 €. N'est pas comprise la déconnexion des eaux de pluie.

Il est donc proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Commune de Fegersheim pour l'ensemble de ses deux projets de nouvelle bibliothèque et de nouvel équipement périscolaire pour un montant total de 517 378 €.

Dans ce cadre, il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Fegersheim, la DRAC (Etat) et le Département du Bas-Rhin, et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Fegersheim et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante.

70800Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'attractivité et de Développement	50 000 000,00 €	46 148 415,00 €	517 378,00 €

La Commission territoriale de l'Eurométropole a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin aux projets partenariaux de développement et d'attractivité de la médiathèque et du nouvel équipement périscolaire de la Commune de Fegersheim ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment dans les domaines de la lecture publique, de la vie associative, de l'insertion et de la petite enfance ;

- décide d'attribuer d'une subvention de 517 378 euros à la Commune de Fegersheim pour ces deux projets, selon la répartition suivante :

> 95 080 euros pour la bibliothèque

> 422 298 euros pour le nouvel équipement périscolaire

- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Commune de Fegersheim et la DRAC (Etat) pour les projets de création d'une nouvelle bibliothèque à l'emplacement "L'Auberge du Soleil d'or », 27 route de Lyon à Fegersheim et de nouveau site de périscolaire dans une maison alsacienne sise 5 rue de l'Eglise à Ohnheim ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Fegersheim et le Département ;
- autorise son président à signer les deux conventions précitées, dont les deux projets sont joints en annexes à la présente délibération.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY